

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 14 novembre 2014

Service instructeur

**N°** CP-2014-10-11-2

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

## FINANCEMENT DE L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE

Résumé : Afin de permettre la conclusion de la convention tripartite de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) et le paiement de la contribution du Département du Haut-Rhin, il est proposé d'approuver le principe d'une participation départementale sur 3 ans à hauteur de 65 619 €, de prélever la somme de 21 873 € sur le budget du Service des Actions Internationales et Transfrontalière pour honorer le versement de cette contribution en 2014 étant précisé que les versements pour 2015 et 2016 sont susceptibes de relever de la première révision du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays en 2015 et de prendre acte que la convention de financement sera soumise à la signature des différents partenaires après validation du montant et de l'imputation départementale pour ces 3 années.

Par délibération du 13 juin 2014, la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin avait pris acte du fait que, sur la subvention demandée pour 2014 par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) d'un montant total de 21 873 €, 5 000 € seraient prélevés sur le budget du Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme et que les 16 873 € restants seraient négociés dans le cadre de la révision du Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays. Pour 2015 et 2016, il était prévu d'intégrer également notre participation départementale dans le Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 des Trois Pays en accord avec les élus du territoire concerné.

Or, il s'avère que cette révision ne sera adoptée qu'en 2015.

Afin de permettre à l'Eurodistrict Trinational de Bâle de bénéficier de la subvention départementale pour 2014 et de finaliser la procédure de conventionnement entre les partenaires de Suisse, de France et d'Allemagne, des crédits complémentaires ont été inscrits au budget du Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme dans le cadre de la DM1.

## Il est proposé:

- d'approuver le principe d'une participation départementale de 65 619 € sur 3 ans, soit 21 873 € par an, en faveur de l'association Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB);
- d'attribuer à l'association Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) une participation complémentaire, pour 2014, pour le fonctionnement, de 16 873 €, portant le

- montant initial de 5 000 € à 21 873 € ; la dépense sera imputée au programme F812, ligne 65-048-6562-2678-114 du Budget départemental,
- de prendre acte que les participations départementales pour 2015 et 2016 sont susceptibles d'intervenir dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des 3 Pays, dont la révision sera adoptée en 2015,
- de prendre acte que la convention portant sur le financement et les actions de l'association entre 2014 et 2016 a déjà été approuvée lors de la Commission Permanente du 13 juin 2014 et sera soumise à la signature des différents partenaires après validation du montant et de l'imputation de la participation départementale pour ces 3 années.
- de prendre acte que le projet d'avenant n°1, soumis au vote lors de la Commission Permanente du 13 juin 2014, est annulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER